

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

*Débat d'orientation budgétaire
février 2019*



mairie de
Clamart

Sommaire

1. Contexte général

- Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire
- Situation économique
- Impact des dispositions de la loi de finances

2. Situation et orientations budgétaires de la Commune de Clamart

- Les recettes de fonctionnement
- Les dépenses de fonctionnement
- La masse salariale
- Les budgets annexes

3. Programmation des investissements

- Les investissements de l'année
- Les Projets pluriannuels
- Conventions EPFIF : un risque supprimé en 2018
- La dette

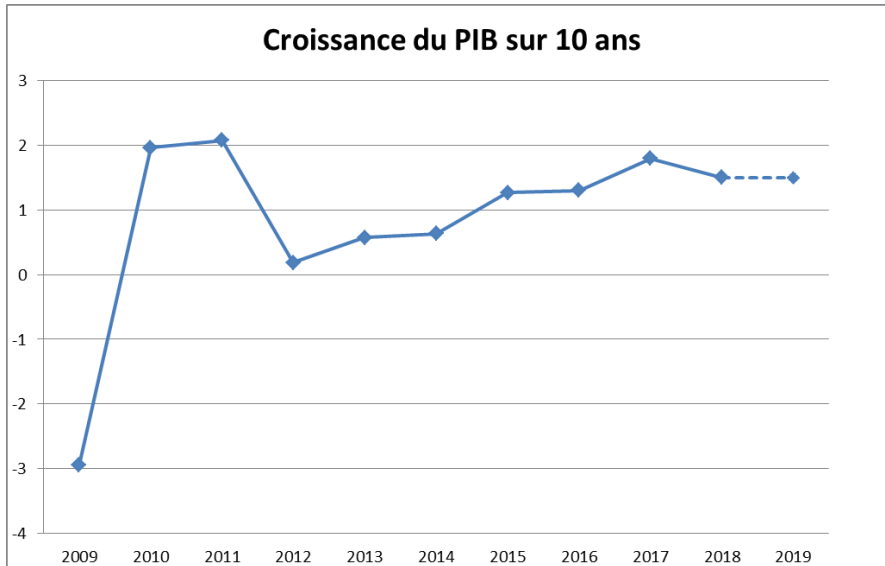
4. Conclusion

1. Contexte général

1. Contexte général : cadre juridique du débat d'orientation budgétaire

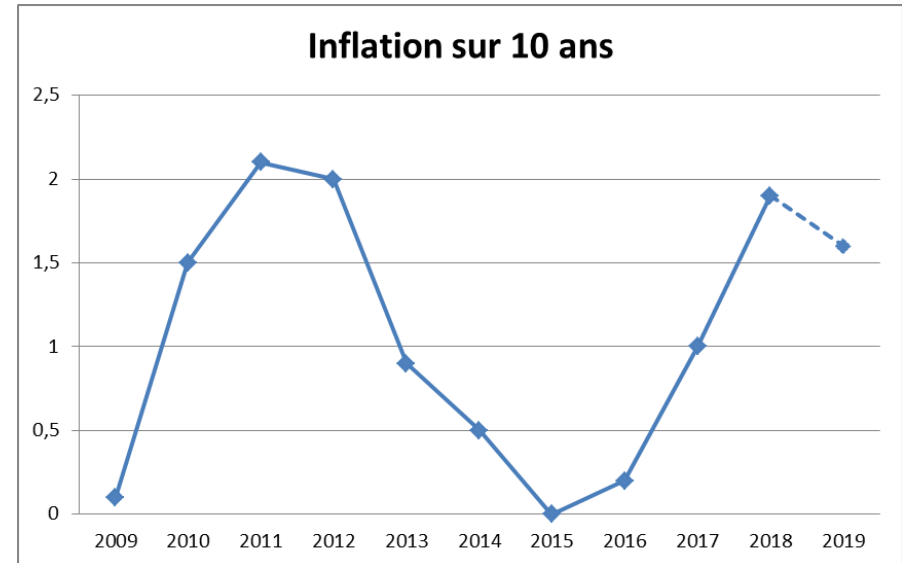
- La tenue du Débat d'orientation budgétaire (DOB) en Conseil municipal est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants, dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif (article L 2312-1 du CGCT),
- Dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le Maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable (article L 2311-1-1 du CGCT),
- Dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le Maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité hommes-femmes, tant au sein de la Ville que du point de vue des politiques menées sur le territoire (loi n° 2014-873 du 04 août 2014 et décret n° 2015-761 du 24 juin 2015),
- Le DOB permet au Conseil municipal d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la Ville au regard de son environnement économique, des décisions entérinées par la loi de finances et des contraintes pesant sur le budget de la Ville.

1. Contexte général : situation économique – croissance et inflation



La croissance du PIB devrait s'établir à 1,5 % en 2018 contre 1,8 % prévu initialement. Dès l'été, le taux de croissance du PIB était attendu à la baisse par rapport aux prévisions. Cette baisse a été accentuée du fait des mouvements sociaux de fin d'année.

Le projet de loi de finances pour 2019 a de nouveau été établi sur une prévision de croissance de 1,7 %.



Une léger recul de l'inflation est attendu pour 2019.

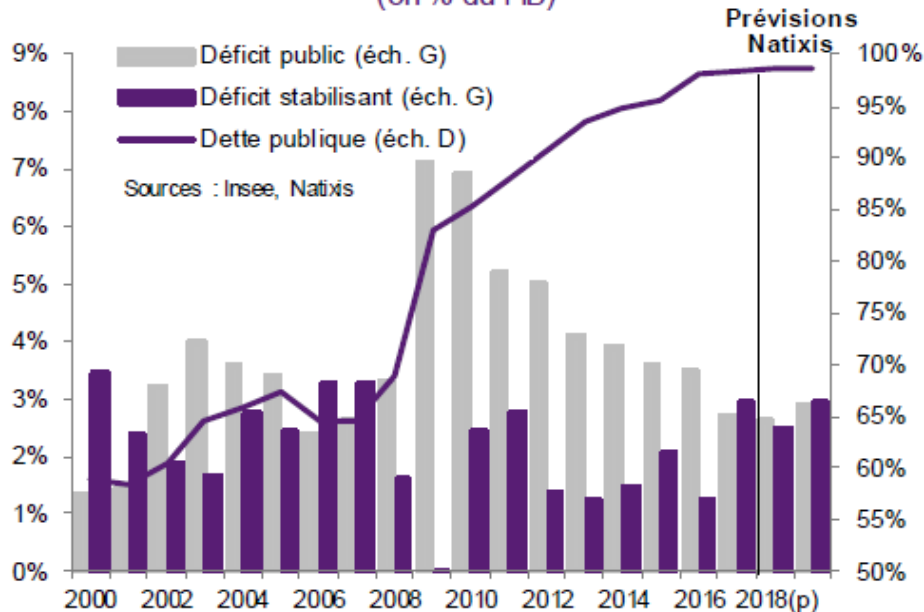
En effet, LA hausse du prix du pétrole a eu pour conséquence un taux d'inflation s'établissant à 1,9 % fin 2018. Il était même de 2,3 % en juillet 2018. Le prix du baril ayant diminué fin 2018, l'inflation 2019 devrait être inférieure à celle de 2018.

La loi de finances pour 2019 a été construite sur l'hypothèse d'une inflation à 1,6% en 2019.

1. Contexte général : situation économique – dette et déficit de l'Etat

Sources : PLF 2019, Natixis.

France : finances publiques (en % du PIB)



Structure de la Dette publique Trim. 3 de 2018	Dette en milliards €	Part
Etat	1 920,6	83 %
Collectivités locales	199,0	8 %
Sécurité sociale	202,7	9 %
TOTAL	2 322,3	100 %

Le déficit public 2018 devrait s'établir à 2,6 % du PIB soit en deçà des 3 % du pacte de stabilité et de croissance. Néanmoins, si les dettes des administrations publiques et de la sécurité sociale diminuent, celle de l'Etat progresse en 2018.

Le Gouvernement prévoit dans la loi de finances pour 2019 une dégradation de ce déficit à 2,8 % du PIB, mais toujours en deçà des 3%. Pour satisfaire cet objectif, il sollicite largement les collectivités locales bien que leur part dans la dette publique ne représente que 8 %.

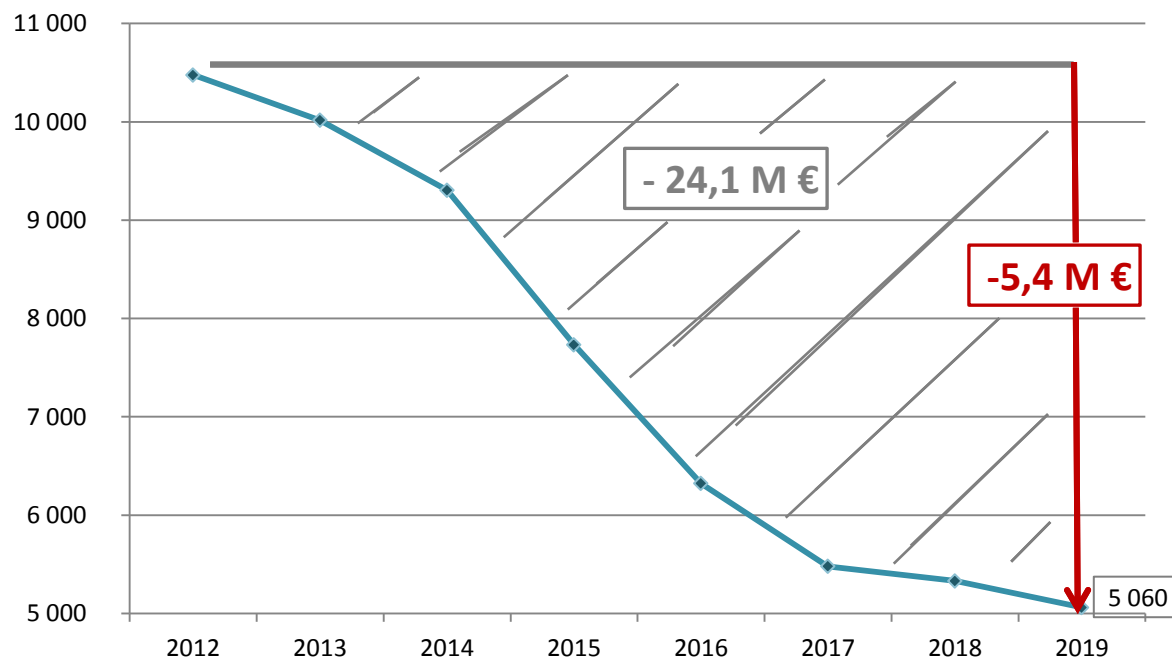
1. Contexte général : impact des décisions de l'Etat

CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT DGF ET FPIC	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	BAISSE CUMULEE
	10 477	10 016	9 304	7 732	6 321	5 479	5 330	5 060	
VARIATION EN MONTANT	0	- 461	- 712	-1 572	-1 411	- 842	- 149	- 270	- 5 417
VARIATION EN %	0%	-4%	-7%	-17%	-18%	-13%	-3%	-5%	
MONTANT CUMULE	0	- 461	-1 173	-2 745	-4 156	-4 998	-5 147	-5 417	- 24 097

Il est rappelé que la **Commune de Clamart aura perdu plus de 24 millions €** de recettes entre 2012 et 2019.

Cette somme représente désormais près de 2 ans de dépenses courantes de la Commune.

En 2020, le manque à gagner cumulé pour la Commune s'aggraverait encore de 5 millions € pour atteindre 29 millions €.



1. Contexte général : impact des décisions de l'Etat

La loi de finances pour 2019 a été adoptée le 28 décembre 2018. Elle est marquée par la poursuite de la réforme de la fiscalité directe locale.

Si la taxe foncière n'est pas concernée, la taxe d'habitation doit faire l'objet d'un dégrèvement progressif pour environ 80 % des contribuables d'ici 2020 : un abattement de 30 % en 2018, de 65 % en 2019 puis de 100 % en 2020.

L'Etat prendra en charge ces dégrèvements, dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017.

Par conséquent la fiscalité transférée aux collectivités locales est en progression dans la loi de finances pour 2019

Ce dispositif rend difficile la possibilité d'une hausse des taux pour les communes. L'autonomie fiscale des collectivités locales s'en trouve compromise.

Pour rappel, la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 a été adoptée par l'Assemblée nationale le 21 décembre 2017.

Encore une fois, un effort d'économies est demandé à toutes les administrations publiques locales pour réduire la dépense publique. L'intention du Gouvernement est de faire participer les collectivités territoriales à hauteur de 13 milliards d'Euros sur 5 ans grâce au mécanisme de la contractualisation.

Concrètement, les collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement en 2016 étaient supérieures à 60M€ (déduction faite du FCCT) devront contractualiser avec le représentant de l'Etat afin de respecter deux objectifs :

- Un objectif d'évolution de la dépense de fonctionnement : Le taux de croissance des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité est limité à 1,2 % par an (inflation comprise).
- Un objectif de réduction du besoin de financement : Le ratio de capacité de désendettement de la collectivité devra être inférieur à 12 années.

Clamart n'a pas été intégrée dans ce processus de contractualisation pour la période 2018 à 2020.

2. Situation et orientations budgétaires de la Commune de Clamart pour l'exercice 2019

2. Orientations budgétaires 2019: Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement - en milliers €						
Chapitre	Objet	BP 2017	BP 2018	Var° 2017 à 2018	Orientations 2019	Var° 2018 à 2019
013	Atténuation de charges	180	230	28%	300	30%
70	Produits des services	8 567	8 267	-4%	8 541	3%
73	Impôts et taxes	50 322	50 920	1%	51 695	2%
74	Dotations et subventions	14 599	12 730	-13%	12 268	-4%
75	Autres produits	838	742	-11%	663	-11%
TOTAL		74 506	72 889	-2%	73 467	1%

- Chapitre 70 : Le retour à la semaine de quatre jours est financièrement neutre pour la Commune, les produits des services étant compensés par la diminution des subventions de l'Etat observée ci-après au chapitre 74. Les tarifs municipaux n'augmenteront pas en 2019. L'accueil des enfants est dorénavant assuré jusqu'à 19h00 sans coût supplémentaire pour les familles. De plus la commune percevra en 2019 des recettes de stationnement sur voirie (évaluée à 150 000 €). Si ces nouvelles recettes sont loin de couvrir les dépenses d'exploitation et d'investissement du dispositif, la municipalité maintient son objectif de stationnement plus aisé pour les Clamartois dans la zone de test ouverte au 1^{er} janvier 2019.
- Chapitre 73 : La municipalité poursuivra en 2019 sa politique de **non augmentation du taux des impôts locaux**. Le dynamisme observé sur ce chapitre correspond essentiellement à celui des bases fiscales.
- Chapitre 74 : La diminution des dotations de l'Etat est évaluée à au moins 200 000 €. La participation de la CAF dans la cadre de Contrat enfance jeunesse connaît elle aussi une diminution du même ordre, et ce dès 2018. Les recettes du chapitre 74 sont impactées par le désengagement de l'Etat.
- Chapitre 75 : Ce chapitre connaîtra en 2019 une nette diminution, la Commune ayant cédé en 2018 des locaux commerciaux qui généraient des loyers.

2. Orientations budgétaires: Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement - en milliers €						
Chapitre	Objet	BP 2017	BP 2018	Var° 2017 à 2018	Orientations 2019	Var° 2018 à 2019
011	Charges à caractère général	12 350	13 174	7%	13 638	4%
012	Charges de personnel	38 513	39 310	2%	40 750	4%
014	Atténuations de produits	1 000	900	-10%	850	-6%
65	autres charges de gestion courante	16 749	17 220	3%	17 935	4%
66	Charges financières	2 000	2 000	0%	2 033	2%
TOTAL		70 612	72 604	3%	75 206	4%

- Le Chapitre 011, dépenses courantes, sera en progression de 464 000 € s'expliquant principalement par un effort encore plus conséquent pour l'entretien courant des bâtiments communaux. Il s'agit de poursuivre les effort entrepris depuis le début du mandat en matière d'entretien du patrimoine bâti (écoles principalement).
- Chapitre 012 : La progression des dépenses de personnel s'explique essentiellement par le plan de dé-précarisation des agents de la Ville qui sera conduit en 2019. Il s'explique aussi par des postes vacants qui seront pourvus en 2019.
- Chapitre 65 : Les participations et subventions de la Commune progresseront de 4% en 2019. Au-delà de la progression du FCCT et de la subvention au CCAS et aux budgets annexes, cette évolution traduit également l'engagement de la municipalité à augmenter les subventions aux association de 20% tenue à l'échelle du mandat 2014 – 2020.
- Chapitre 66 : Les charges financières restent stables d'une année sur l'autre, la commune ayant réussi à limiter son recours à l'emprunt depuis 2015. Le mécanisme de couverture mis en place en 2017 pour protéger la Ville contre une hausse des taux d'intérêt entre en vigueur en 2019 ; ce poste de dépense est totalement sécurisé pour les année à venir.

2. Orientations budgétaires 2019 : masse salariale

ANNEE	TITULAIRES					NON TITULAIRES					TOTAL EFFECTIFS
	Temps complets	Temps non complets	Temps partiels	Total titulaires	part	Temps complets	Temps non complets	Temps partiels	Total non titulaires	part	
2012	610	8	48	666	67%	286	40	8	334	33%	1000
2013	663	12	60	735	72%	241	33	9	283	28%	1018
2014	663	12	60	735	71%	267	28	9	304	29%	1039
2015	659	11	52	722	73%	233	23	7	263	27%	985
2016	633	10	49	692	73%	224	22	7	253	27%	945
2017	631	9	45	685	77%	186	20	3	209	23%	894
2018	598	7	52	657	73%	215	21	4	240	27%	897

- La municipalité maintient son objectif de lutte contre la précarité avec un taux d'agents titulaires qui s'établit à 73% en 2018.
- En 2018, ce sont 21 agents qui ont été intégrés dans un processus de titularisation.
- Pour 2019 et les années suivantes, la Ville continuera à limiter l'évolution de la masse salariale, en ayant même pour objectif de la réduire à isopérimètre.

2. Orientations budgétaires 2019 : budgets annexes

<i>En milliers €</i>	Parcs de stationnement			Restauration municipale			Office de tourisme		
	BP 2018	BP 2019	Variation	BP 2018	BP 2019	Variation	BP 2018	BP 2019	Variation
Fonctionnement	555	698	26%	207	210	1%	175	156	-11%
Investissement	2 157	1 444	-33%				1	1	0%

- Le budget annexe des parcs de stationnement en 2019 devrait voir sa section de fonctionnement progresser des intérêts de la dette.

La section d'investissement sera marquée par la mise en service du parking de la rue de Bièvres (650 000 €) et de la mise en place de nouveaux contrôles d'accès dans trois parcs de stationnement (340 000 €).

- Le budget annexe de la restauration municipale reste stable entre 2018 et 2019.
- Le budget annexe de l'office de tourisme est en diminution de 11 % entre 2018 et 2019, l'édition du Livre sur Clamart ayant été terminée en 2018.

3. Programmation des investissements

3. Programmation des investissements : Les investissements de l'année

Principaux investissements 2019	Montant (en K€)
Rénovation du Marché du Trosy	11 000
Construction du groupe scolaire Plaine sud	9 000
Rénovation et extension de l'école maternelle des Rochers	3 500
Restructuration de l'Hôtel de Ville – « Clamart et vous »	3 200
Complexe sportif Hunebelle	3 050
Enfouissement de la ligne à haute tension (les 2/3 seront financés par la Région en 2018. La Région versera sa part directement entre les mains de RTE)	2 714

- Les travaux du groupe scolaire PANORAMA débuteront en 2019 avec une maîtrise d'ouvrage confiée à la SPLA PANORAMA. Cet équipement public est entièrement financé par le bilan de la ZAC PANORAMA, sans impact sur le BP 2019.
- La réhabilitation du groupe scolaire Jules Ferry s'est achevée en 2018.
- La rénovation du marché du Trosy et la réhabilitation de l'école maternelle des Rochers sont en partie financées par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine. Le solde de cette participation sera inscrite au BP 2019 à hauteur de 4,1 millions d'euros.
- L'enfouissement de la ligne très haute tension se poursuit en 2019. A l'échelle du budget 2019, le coût pour la Ville est entièrement financé par les participations du Conseil départemental des Hauts-de-Seine, de la Région Ile de France et de Vallée Sud – Grand Paris.

3. Programmation des investissements : Les projets pluriannuels

Programme	Crédits de paiement				Montant total de l'AP
	2017	2018	2019	2020	
Ecole maternelle des rochers	725 310	1 938 211	3 500 000	3 243 701	9 407 222
Enfouissement des réseaux aériens	327 770	330 888	965 000	2 886 732	4 510 390
Tranquillité sécurité vidéo urbaine	765 783	992 233	1 771 000	930 985	4 460 000
Groupe scolaire Plaine sud	213 687	1 060 420	9 000 000	1 525 893	11 800 000
Marché du Troisy	335 426	3 888 886	11 000 000	470 851	15 695 163
Total	2 367 976	8 210 638	26 236 000	9 058 162	45 872 776

En 2018, cinq opérations ont fait l'objet d'autorisations de programmes dont les dépenses impacteront les exercices suivants. L'opération de rénovation du groupe scolaire Jules Ferry s'est achevée en 2018 pour un coût total de 6 062 000 €.

Ces programmes sont intégrés dans le plan pluriannuel des investissements de la Commune.

Les travaux du Marché du Troisy et ceux de l'école maternelle des rochers sont en partie financés par le Contrat de développement conclu avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine pour les montants respectifs de 4 000 000 € et 1 250 000 €.

Le Groupe scolaire Plaine Sud est intégralement financé par un projet urbain partenarial (PUP).

Les investissements de 2019 seront en grande partie, à nouveau, financés par des cessions patrimoniales comme les années précédentes, et ce pour limiter le recours à l'emprunt.

3. Programmation des investissements : Un risque supprimé en 2018

Secteurs de « l'ilot d'Arménie » et « Jean Baptiste Clément » :

La convention conclue avec l'EPFIF le 18 janvier 2008 avait été prorogée en novembre dernier 2017 jusqu'au 31 décembre 2018 afin de prendre le temps de finaliser ces deux dossiers de réalisation de logements locatifs sociaux ou en accession.

En 2018, la Commune a pu supprimer ce risque qui pesait sur ses finances pour près de 20 millions d'euros, en achetant et en vendant simultanément les terrains objet de la convention. Non seulement le risque a été supprimé, mais l'opération a de plus permis un gain de 5,9 millions d'euros à la Commune. Ce gain a été en partie perçu en 2018, le solde perçu en 2020.

	Ilot d'Armenie		Jean Baptiste Clement	
	Achat HT	Vente HT	Achat HT	Vente HT
Montants	7 600 000 €	10 512 350 €	12 000 000 €	14 991 099 €
Plus value des opérations	2 912 350 €		2 991 099 €	
Plus value totale	5 903 449 €			

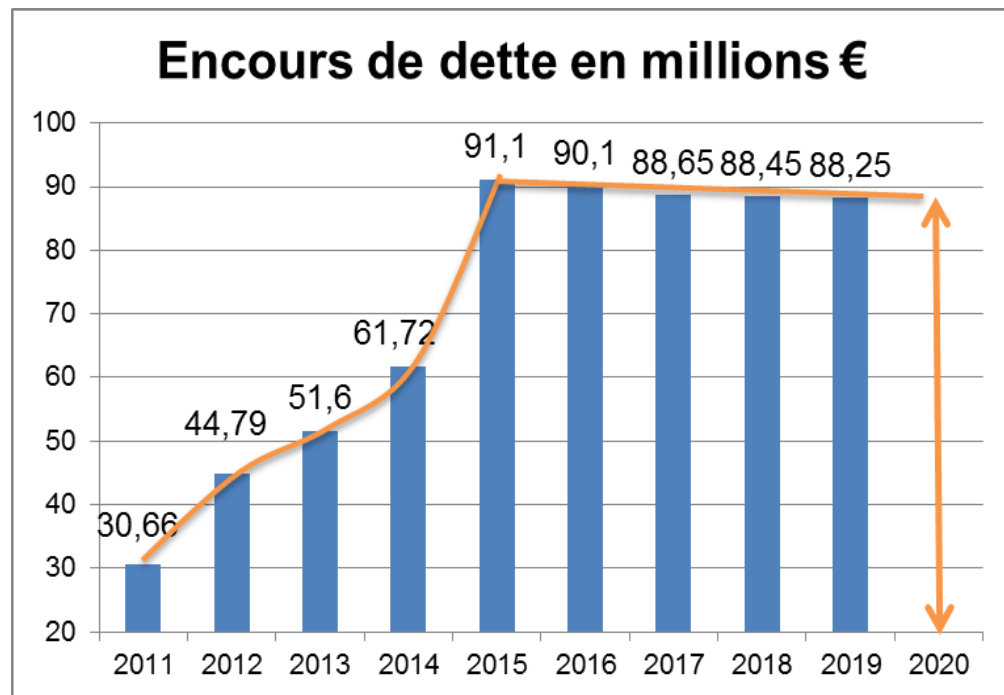
→ Ce risque supprimé, l'endettement de la Ville et ses équilibres financiers restent préservés

3. Programmation des investissements : la dette

Encours au 01/01/2019	88,45 M €
Prêts mobilisés en 2019	7,30 M €
Remboursement de la dette	- 7,50 M €
Encours au 01/01/2020	88,25 M €

Conformément à ses engagements, la municipalité a mis fin à la progression de l'endettement de la Commune.

Cette stabilisation a été rendue possible en empruntant chaque année moins que ce que la Ville rembourse chaque année, et ce depuis 2016.



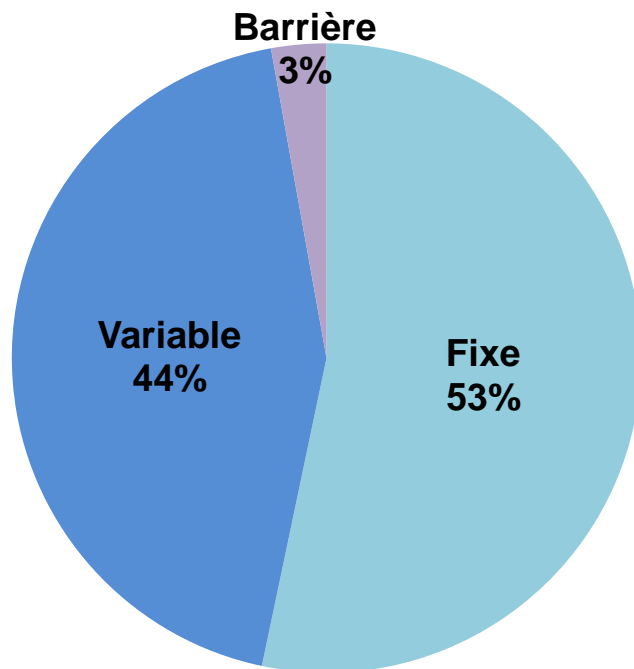
Conformément aux engagements du mandat, l'équipe municipale a actionné d'autres leviers pour financer le programme d'investissement.

→ D'ici la fin du mandat en 2020, le stock de dette de la Ville n'excédera pas le pic constaté en 2015 à cause du financement du Campus soit 91,1 M €

3. Programmation des investissements : la dette

Encours de dette au 1^{er} janvier 2019

Type	Encours en M €	Part
Fixe	47,14	53%
Variable	38,81	44%
Barrière	2,50	3%
Ensemble des risques	88,45	100,00%



- Au 1^{er} janvier 2019, l'encours de la dette est équilibré entre taux fixes et taux variables et sécurisés. La part de dette à taux variables est désormais couverte contre une hausse des taux.
- En effet, sur l'année 2017 la municipalité a conclu trois opérations d'échanges de conditions d'intérêts dans le but de sécuriser la part de l'encours de la dette à taux variables contre une hausse des taux d'intérêt. A compter de janvier 2019, les taux variables de la Commune seront échangés par des taux fixes.

4. Conclusion

4. Conclusion:

- Comme pour les années précédentes, la préparation du budget 2019 s'effectue dans un contexte budgétaire contraint : baisse des dotations de l'Etat décidées par le précédent Gouvernement et fortes contraintes imposées par le nouveau Gouvernement.
- La Commune poursuit sa stratégie de redressement des finances. Les grands équilibres financier de la Ville sont tenus.
- Les efforts seront poursuivis et accentués en 2019 et les années suivantes tout en assurant un service public de qualité mais sans augmenter ni l'encours de la dette ni la pression fiscale sur les ménages clamartois.